Commune : 13001	MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL	Cachet du rédacteur du document :
Marseille	D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)	
Numéro d'ordre du document d'arpentage		
Document vérifié et numéroté le	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)	
A	Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :	
Par	A D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;	Document dressé par
	B - En conformité d'un piquetage :effectué sur le terrain ;	
	C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 03/04/2015par M BILLCKIgéomètre à MARSEILLE	à MARSEILLE
Section : B1 Feuille(s) : 01	Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées	Date 03/04/2015
Qualité du plan : régulier <20/03/80	au dos de la chemise 6463.	Oignature .
Echelle d'origine : 1/500 Echelle d'édition : 1/100	A .MARSEJLLE, le 03/04/2015	
Date de l'édition : 01/01/1977		
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien re	se (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage. straité du cadastre, etc).	
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'îl est différent du propriétaire (mandataire,	avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).	
14r SOLI A	EAM 127	

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL